
VISA

Capital Rodocanachi Inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus simplifié de l'émetteur susmentionné daté 23 juillet 2009 (le « prospectus »). Le prospectus a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

En outre, le présent visa fait foi du visa du prospectus de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le 24 juillet 2009

(s) Benoit Dionne

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

SEDAR N° 1424837
DÉCISION N° 2009-FS-0525